

(1)

(N<sup>o</sup> 49.)

## SENAT DE BELGIQUE.

---

SÉANCE DU 11 MAI 1859.

---

### **Rapport de la Commission des Finances chargée d'examiner le Projet de Loi qui alloue au Département des Finances un crédit de 130,000 fr., destiné au remboursement de rentes dues par l'État.**

*(Voir les N<sup>os</sup> 72 et 85 de la Chambre des Représentants.)*

---

Présents : MM. le Baron BETHUNE, Vice-Président, MAERTENS, D'HOOP, LAOUREUX, BERGH et ZAMAN, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Projet de loi soumis à vos délibérations a pour objet d'allouer un crédit de 130,000 francs au Département des finances, pour opérer le remboursement de seize rentes dues par l'État.

Votre Commission vous propose, à l'unanimité des membres présents, l'adoption de cette loi

*Le Vice-Président,*  
Baron BETHUNE.

*Le Rapporteur,*  
ZAMAN.